

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 31 octobre 2025

**autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture des concours externe et interne pour le
recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation**

NOR : JUSK2529088A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.241-1 et suivants et R.242-1 et suivants ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu le décret n° 2010-1640 du 23 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves des concours pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation.

Les concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation sont ouverts aux personnes remplissant les conditions fixées au 1^o de l'article 5 du décret du 23 décembre 2010 modifié susvisé.

Article 2

Le nombre total des postes offerts au titre de l'année 2026 aux concours mentionnés à l'article 1^{er} fera l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 3

Les registres d'inscription sont ouverts du lundi 10 novembre 2025 jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 à 23 h 59, heure de Paris. La date limite de retrait et de clôture des dossiers est fixée au vendredi 12 décembre 2025, terme de rigueur.

Les inscriptions s'effectuent par voie électronique sur le site du ministère de la Justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr, rubrique « recrutement ».

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site du ministère de la justice est fixée au vendredi 12 décembre 2025 à 23 h 59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par télé procédure, les candidats conservent la possibilité d'obtenir le dossier imprimé établi à cette fin jusqu'au vendredi 12 décembre 2025, délai de rigueur, en écrivant à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Bureau du recrutement et de la formation des personnels / Concours DPIP 2026
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

La date de retour des dossiers est fixée au vendredi 12 décembre 2025, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier papier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au vendredi 12 décembre 2025 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste ou par tout autre mode d'envoi non postal (courriel, télécopie) sera refusé.

Article 4

Conformément aux articles R.352-1 et suivants du code général de la fonction publique, les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve doivent transmettre au service organisateur, au plus tard le vendredi 19 décembre 2025, par voie dématérialisée à l'adresse concours.dap@justice.gouv.fr, un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la

nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Article 5

Les épreuves d'admissibilité des concours externe et interne se dérouleront du mardi 10 février 2026 au jeudi 12 février 2026.

Les résultats des épreuves d'admissibilité de ces concours pourront être consultés sur le site internet du ministère de la Justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr, rubrique « recrutement » à partir du vendredi 24 avril 2026.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par voie électronique.

Article 6

Les candidats déclarés admissibles recevront une convocation :

- aux tests psychologiques qui auront lieu à partir du mardi 5 mai 2026 ;
- à l'entretien avec un psychologue et aux épreuves d'admission, qui auront lieu à partir du lundi 15 juin 2026.

En vue des épreuves d'admission, les candidats titulaires d'un doctorat devront télécharger sur le site du ministère de la justice <https://lajusticerecrute.fr/>, rubrique « Recrutement », la fiche individuelle de renseignements qui est à retourner par voie dématérialisée à l'adresse concours.dap@justice.gouv.fr avant le vendredi 15 mai 2026.

Les résultats de ces épreuves d'admission pourront être consultés sur le site internet du ministère de la Justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr, rubrique « recrutement », à partir du mardi 30 juin 2026.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par voie électronique.

Article 7

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République française.

Fait le 31 octobre 2025

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

L'adjointe à la cheffe du bureau du recrutement et de la formation des personnels

A. RAVATE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Ravate', with a stylized flourish at the end.